Ces fiches de cas ont pour objectif de présenter différentes expériences concrètes sur la façon dont est pris en compte l'environnement dans des documents d'urbanisme.

Le principe retenu est d'exploiter des documents de planification suffisamment avancés pour que puisse être mis en exergue le travail réalisé.

Ces fiches destinées aux élus et techniciens illustrent à partir d'exemples, méthodes et démarches mis en oeuvre, l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et des maîtrises d'œuvre, le jeu des acteurs locaux; elles n'ont pas vocation à traiter de tous les thèmes relevant de l'environnement mais à mettre en exergue certaines des dimensions jugées intéressantes au regard du contexte local.

Certu - 2008 / 45

Les infrastructures vertes et bleues intégrées dans un SCoT

L'exemple du SCoT du Pays de Montbéliard

Contexte local

L'agglomération de Montbéliard est située entre le massif des Vosges, le jura, la vallée du Doubs et la plaine d'Alsace. Ce territoire à la confluence de 7 cours d'eau est ainsi au carrefour de milieux naturels variés d'une grande richesse paysagère et biologique.
L'urbanisation de ce territoire adopte une configuration en archipel peu dense. L'organisation des espaces urbains est hétérogène et souffre d'une déprise industrielle.
Cette urbanisation est également caractérisé par l'intégration d'espaces naturels au cœur même de l'agglomération. Ces espaces naturels fragmentés, délaissés, forment un capital naturel en devenir.

Le Pays de Montbéliard, en quête d'attractivité à l'intention d'utiliser ce potentiel naturel afin de réaliser un projet structurant, une infrastructure verte & bleue.

Un territoire à la confluence de 7 cours d'eau
Illustration 1 (extrait du diagnostic)

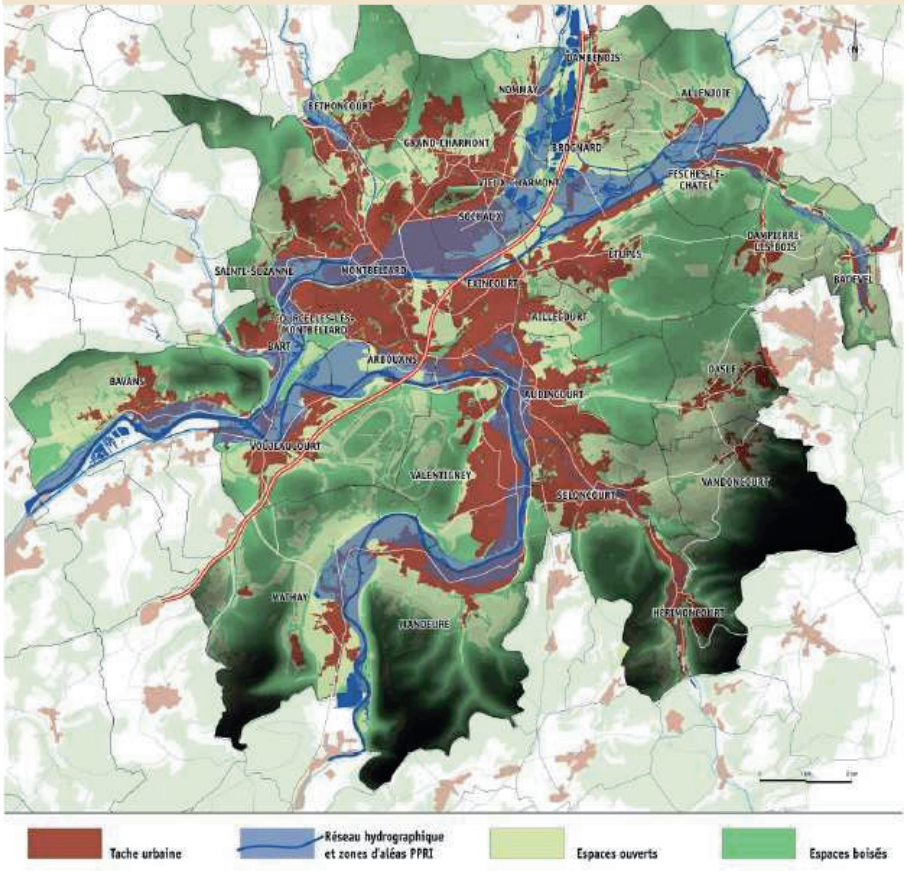

Superficie	18 000 ha (dont 30% urbanisé)
Population	300 000 habitants (250 habitants/km2)
Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard	29 communes
Spécificités	- Un territoire géographiquement contraint - Une urbanisation diffuse peu attractive intégrant des espaces naturels délaissés

Evolution de la tache urbaine
Illustration 2
(extrait du diagnostic)

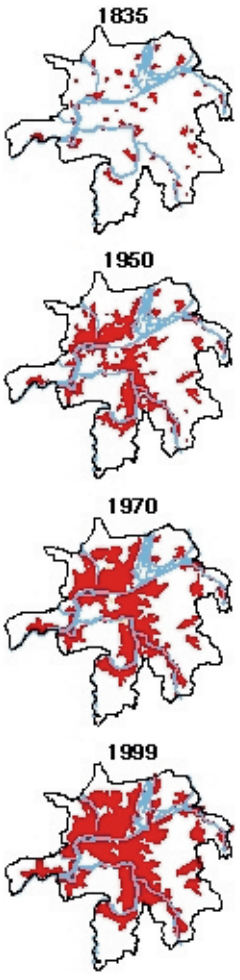

L'infrastructure verte & bleue dans le plan de paysage

"Le concept d'infrastructures vertes et bleues s'entend comme un ensemble d'espaces reliés et hiérarchisés comprenant à la fois :

 # les déplacements doux des hommes, espaces d'aménités reliant les lieux de vie et de loisirs du territoire;

 # les grands axes de déplacement des animaux ou - continuums écologiques -, garants de la survie des populations et reliant les foyers de nature et de biodiversité de grands ensembles naturels."

Définition (source Diren Rhône-Alpes)

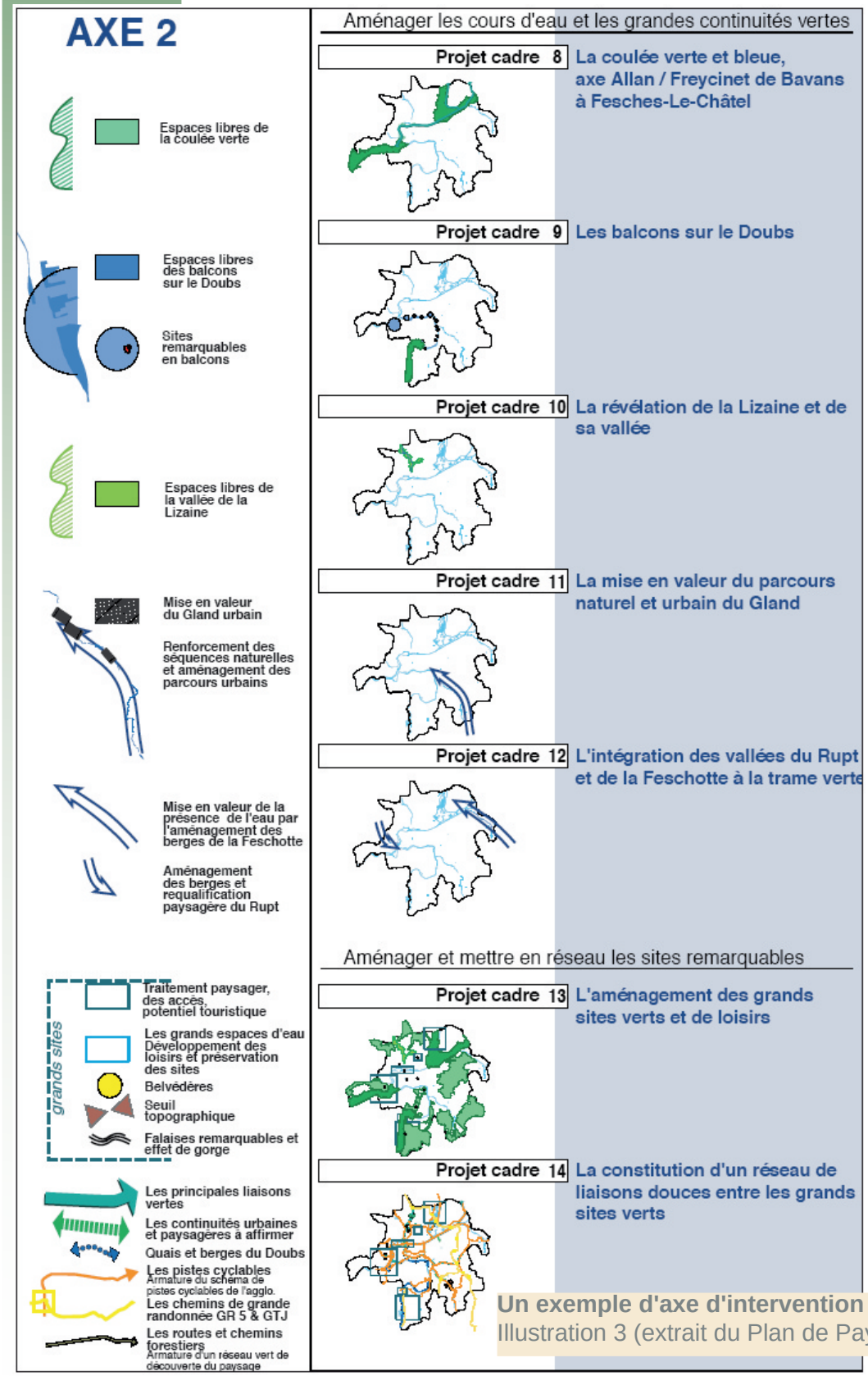

Un exemple d'axe d'intervention du plan de paysage
Illustration 3 (extrait du Plan de Paysage du Pays de Montbéliard)

Des études (1) antérieures au SCoT ont permis de définir cette notion à partir desquelles des projets originaux ont été développés. Par exemple, l'agence d'urbanisme du Pays de Montbéliard en collaboration avec la DIREN a élaboré un plan de paysage en 2000.

Bâtis à partir d'un diagnostic paysager, ce plan propose 3 axes d'interventions :

Axe 1/ Préserver la diversité des paysages et valoriser l'imbrication des espaces naturels, urbains et ruraux

Axe 2/ Affirmer les grandes continuités paysagères au fil des sept vallées et relier les sites remarquables

Axe 3/ Mettre en scène le patrimoine urbain et industriel le long des grands axes et traiter les espaces publics du quotidien

Ci-contre, l'axe 2 propose d'aménager des continuité paysagères à l'aide d'actions concrètes sur le terrain.
Ces actions sont appelées: **«PROJETS-CADRE ».**

AXE 2: Affirmer les grandes continuités paysagères au fil des sept vallées et relier les sites remarquables

« Renouer avec la géographie urbaine et naturelle implique de redécouvrir les sept vallées du Pays de Montbéliard comme des continuités pertinentes d'aménagement, le long des principaux cours d'eau. Le réseau hydrographique est une exceptionnelle richesse naturelle pour l'agglomération. Cet enchevêtrement naturel de liaisons douces et de continuités paysagères structurantes peut être le support d'un réseau lisible des grands espaces publics verts de l'agglomération. L'enjeu de ce second axe est de permettre de parcourir l'agglomération le long de ses continuités naturelles, et de mettre à jour un ensemble de liaisons douces, piétonnes, cyclables liant entre eux les espaces verts et les sites remarquables dans le paysage local. »

extrait du Plan de Paysage de Paysage du Pays de Monbéliard - Enjeux et axes d'intervention p.16

Des exemples de projets-cadres

Illustration 4

Création d'un équipement dédié aux loisirs en liaison avec des espaces protégés (zones naturelles

Illustration 5

Aménagement d'un réseau cyclable et pédestre le long des canaux.

L'infrastructure verte & bleue dans le SCoT

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT en 5 points :

Maintien et amélioration des systèmes écologiques
Maintien ou mise en place de corridors écologiques le long des cours d'eau et entre les espaces naturels (zones humides, agricoles, forestières, espaces naturels remarquables à protéger ou à préserver, espaces tampons et ceintures vertes).

Développement de zones de loisirs ou aménités urbaines
Espaces publics structurants, jardins familiaux, aménagement des berges…

Organisation du rapport ville nature
Liaisons douces en ville, parcs publics, équipements (santé, éducation, loisirs, services) en bordure de l'infrastructures verte et bleue.

Valorisation de l'urbain
Densification du bâti, réseau de déplacements doux, transports en communs avec l'infrastructure verte et bleue.

L'infrastructure verte et bleue schématisé sur l'ensemble du SCOT
Illustration 6 (extrait du PADD)

Définition :
« Une trame - ou infrastructure verte et bleue - est un ensemble de milieux naturels (verts) et aquatiques ou humides (bleus) mis en relation entre eux au sein d'un réseau, afin de les protéger et d'en assurer les fonctions écologiques, donc la biodiversité. Les infrastructures vertes et bleues peuvent s'enrichir d'autres fonctions liées à la fréquentation humaine : fonctions paysagères, d'aménités, de liaisons douces. Elles sont ainsi un concept intégrateur associant les différents enjeux environnementaux précédemment cités. » (3)

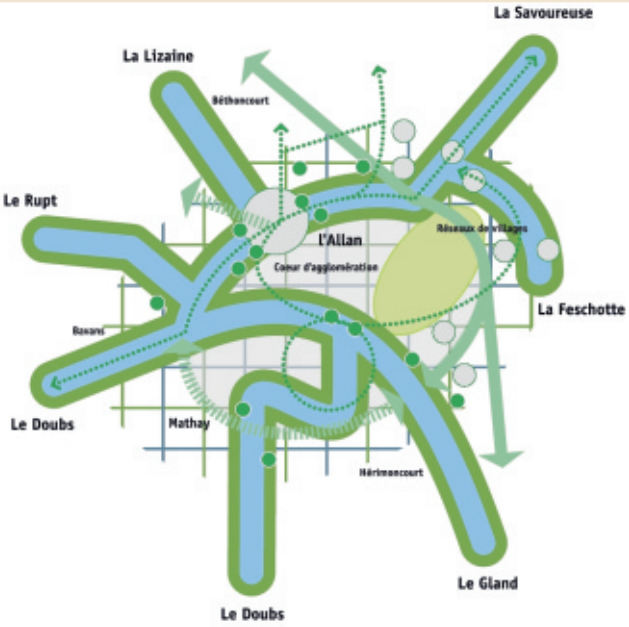

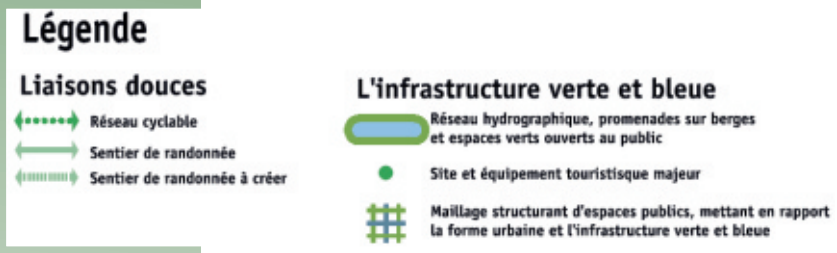

Les orientations environnementales

Préserver, valoriser, révéler le cadre de vie et le patrimoine du Pays de Montbéliard

Ce projet est basé à partir de la mise en place et la valorisation de l'infrastructure verte et bleue. Cette infrastructure est destinée à équilibrer la protection de l'environnement et le développement économique du territoire.
Les objectifs des orientations environnementales du SCOT sont les suivantes :

- Préserver les espaces naturels et mettre en valeur le paysage et le patrimoine

- Développer et valoriser une infrastructure verte et bleue, projet identitaire de l'agglomération

- Réglementer le développement sur les espaces soumis à des risques naturels ou technologiques. Gérer les ressources naturelles.

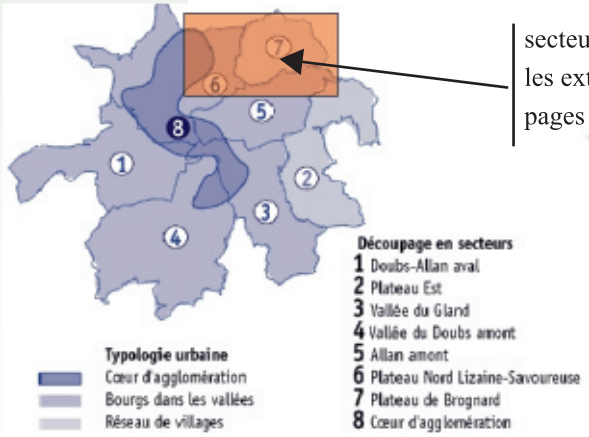

secteur d'études choisi pour les extraits du DOG des pages suivantes

Les 7 secteurs du Document d'Orientations Générales (DOG)
Illustration 7 (extrait du DOG) :
Afin d'illustrer les orientations environnementales du SCOT, un secteur du territoire d'étude (représenté en rouge) a été choisi.
Les extraits de cartes qui suivront dans cette fiche correspondront à ce secteur d'étude.

Organiser la préservation des espaces naturels...
Illustration 8 (extrait du DOG) :

ESPACES NATURELS

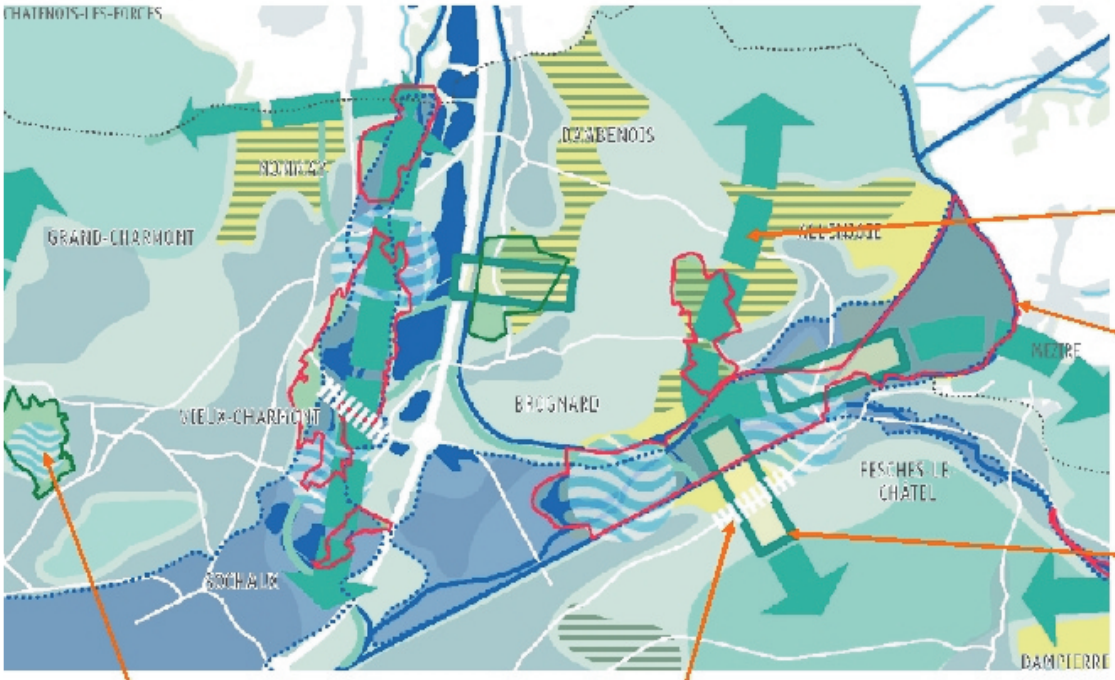

Corridor faunistique à maintenir ou rétablir

Espaces naturels remarquables

Ceinture verte à maintenir entre les villages

Zones humides à préserver

Continuités naturelles à rétablir (réaménagement des infrastructures)

Maintenir ou constituer un paysage valorisant la spécificité du Pays de Montbéliard...
Illustration 9 (extrait du DOG)

PAYSAGES ET ENTREES DE VILLES

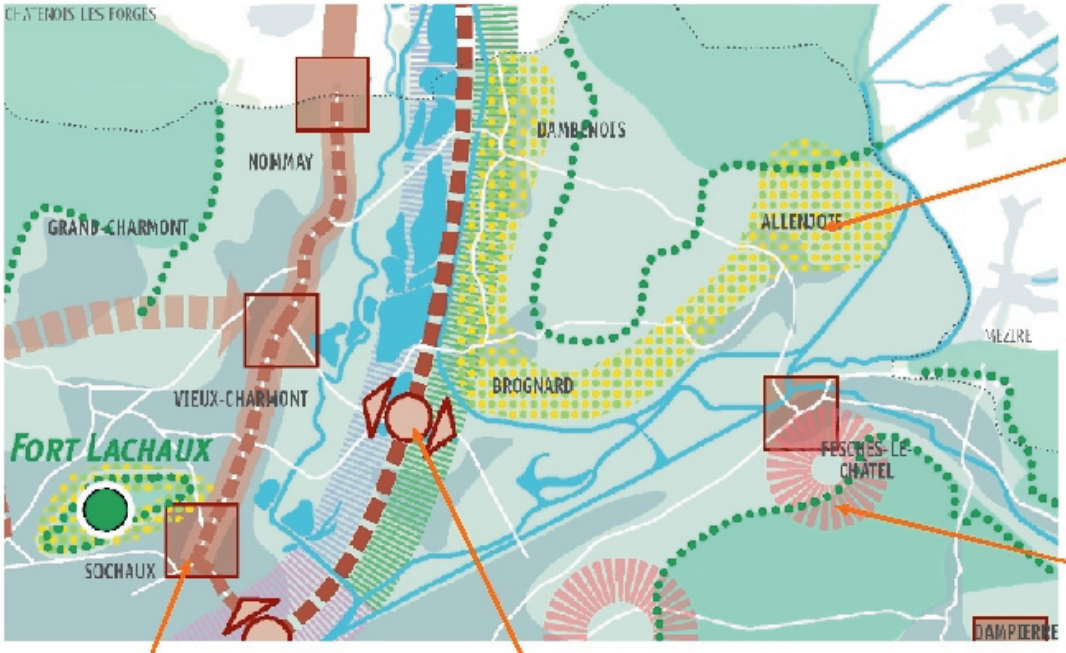

Qualité paysagère des coteaux urbanisés à renforcer

Vergers à préserver

Entrée d'agglomération à traiter

Portes autoroutières (Entrée d'agglomération à traiter)

Certu
Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques

9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon cedex 06
Tél.: 04 72 74 58 00
Fax: 04 72 74 59 00

Contacts:
Certu
Secrétariat dépt. Environnement
tél.: 04 72 74 59 51

Rédaction:
J. CHAMPRES / Certu

2008 © Certu
La reproduction totale du document est libre de droits. En cas de reproduction partielle, l'accord préalable du Certu devra être demandé.

« Développer et valoriser une infrastructure verte et bleue, projet identitaire de l'agglomération.
Illustration 10 (extrait du DOG) :
Mettre en réseau les espaces de nature , développer les zones de loisirs, organiser le rapport ville-nature, revaloriser et structurer l'urbain en limitant son étalement »...

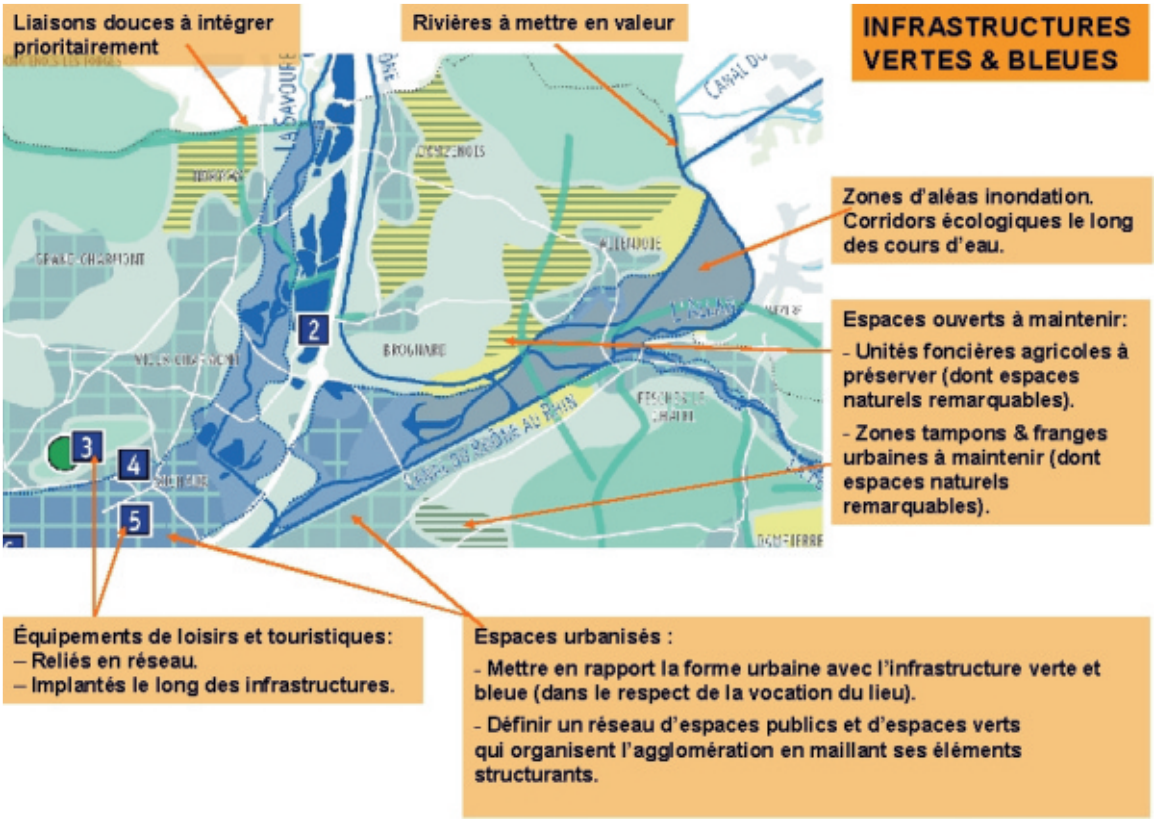

Notes :

(1) L'INFRASTRUCTURE VERTE ET BLEUE, DE L'AIRE URBAINE / DIREN, DRAF, DRE de Franche-Comté – DDAF et DDE du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort, Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté, 2002
http://www.franche-comte.ecologie.gouv.fr/publi/infra_verte_et_bleue.htm

(2) *http://www.diact.gouv.fr/*

(3) SCoT du Pays de Montbéliard. Etat initial de l'environnement p.33

Références :

Site environnement & urbanisme
http://www.environnement-urbanisme.certu.equipement.gouv.fr

Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU)
http://www.adu-montbeliard.fr/

Étude des continuités biologiques à l'échelle de la zone centrale de l'aire urbaine de Belfort Montbéliard
http://www.franche-comte.ecologie.gouv.fr/

Infrastructures vertes et bleues, guide technique. Diren Rhône-Alpes. 2007.
http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/include/publi/pdf/IVB_GuideTech.pdf

Infrastructures vertes et bleues, guide méthodologique. Diren Rhône-Alpes. 2005.
http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/include/publi/pdf/IVB_GuideMethod.pdf

Acte du colloque Nature en Ville, Montbéliard, 2003.
http://www.agglo-montbeliard.fr

Sources des illustrations :

Illustrations 1, 2, 6, 7, 8, 9 et 10 : extraits du SCoT du Pays de Monbéliard / Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard

Illustration 3 : extrait du Plan de Paysage du Pays de Montbéliard / Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard

Photographies 4 et 5 : J. CHAMPRES - Certu